



**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Bordeaux, le 18 septembre 2020

Réf :
Lettre 4 20-21 NL

Jean-Marie CANIARD
Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique
Régional
Education musicale et chant choral

Affaire suivie par :
Jean-Marie CANIARD
IA-IPR d'éducation musicale

à

Tél : 05 57 57 38 19
Mél : jean-marie.caniard@ac-bordeaux.fr

Mesdames et Messieurs les professeurs d'Éducation
musicale et chant choral

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2020 – Éducation musicale et chant choral

Chères et chers collègues,

La présente lettre de rentrée pour la discipline éducation musicale et chant choral fait donc suite aux courriels que je vous ai déjà adressés depuis fin août dernier, compte-tenu du contexte inédit dans lequel cette rentrée 2020, très souvent considérée comme étant « si particulière », se déroule.

Remerciements renouvelés et félicitations

Je tiens à saluer une nouvelle fois l'implication qui a été la vôtre auprès des élèves et des familles tout au long de l'année scolaire passée, notamment durant la période du confinement et après, au bénéfice de la continuité des apprentissages du plus grand nombre d'élèves. Et la tâche ne fut pas aisée !

Je mentionne tout particulièrement l'investissement dans votre mission que vous avez su préserver malgré les contraintes fortes liées au confinement et aux conditions de reprise des cours.

J'adresse des remerciements particuliers aux enseignants parmi vous chargés d'assurer une mission de formation, de tutorat, de coordination chorale, de membre de jurys d'examen et de concours, nationaux ou académiques. Je sais leur investissement et leur dévouement pour servir au quotidien ces missions.

Je félicite vivement les collègues de notre discipline qui se sont présentés à des examens ou concours externes et internes de recrutement, la réussite des uns en session 2020 – fort contrariée elle aussi – devant encourager d'autres à refaire acte de candidature en session 2021, démarche que je salue par avance.

Des remerciements particuliers sont adressés aux professeurs parmi vous qui ont pu – en dépit des difficultés importantes liées aux contraintes actuelles – contribuer à créer l'évènement en établissement lors de la « Rentrée en musique ».

Cette année scolaire-ci, notre discipline compte 8 professeurs stagiaires (6 en enseignement public et 2 en enseignement privé sous contrat).

Souhaitons également la bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans l'académie de Bordeaux à compter de cette rentrée.

Priorités nationales et académiques

Priorités nationales

Durant la mi-mars et malgré les efforts de tous, certains élèves auront connu des ruptures d'apprentissages importantes à cause du confinement. La priorité de la rentrée consiste donc à résorber ces écarts en apportant des réponses rapides et ainsi de permettre à tous les élèves de retrouver le chemin de la réussite. En cette rentrée qui accorde une place première à la préservation de la santé de tous les élèves et de tous les personnels, deux objectifs majeurs doivent plus que jamais nous réunir : l'élévation générale du niveau des élèves et la lutte contre les inégalités.

Pour chacun des niveaux d'enseignement, de l'école élémentaire au lycée, des outils de positionnement permettant d'observer les acquis des élèves dès les premiers jours de classe sont disponibles sur Eduscol. Ces outils pédagogiques sont proposés aux professeurs et ont vocation à compléter les initiatives qu'ils souhaitent prendre pour aider chaque élève. Cela leur permet de faire un diagnostic de ses connaissances et de ses compétences, et de mettre en place un accompagnement personnalisé dès ce début d'année.

Parue au *BOEN n° 28 du 10 juillet 2020*, la circulaire de rentrée 2020 fixe les axes prioritaires à investir durant l'année 2020-2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>

Parmi ceux-ci figurent des dispositions concernant l'enseignement de l'éducation musicale et du chant choral.

En fin paragraphe d'entrée en matière, on y lit (c'est moi qui surligne en gras...) :
"(...) Il s'agit de résorber les écarts qui ont pu naître de cette crise sanitaire, ce qui implique d'identifier les besoins propres à chaque élève et d'y répondre de manière personnalisée. Ces besoins peuvent consister en une réponse pédagogique, un soutien social, un accompagnement psychologique.

La création d'un vaste ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est l'occasion de déployer une vision riche et cohérente du temps scolaire et du temps périscolaire de l'enfant. L'année 2020-2021 sera caractérisée par le développement du sport et de la culture dans la vie de chaque élève. L'éducation physique et sportive ainsi que l'ensemble des disciplines artistiques seront au cœur de cette priorité. (...)" Plus loin, on trouve :

E. Accroître la place de l'éducation physique et sportive, des arts et de la culture
"(...) Les arts et la culture sont essentiels à la formation de l'esprit et au développement de la sensibilité des élèves. Pour marquer symboliquement cette ambition, la rentrée des élèves se fait en musique. **D'année en année, il s'agit d'atteindre l'objectif d'une chorale par école et par collège.** Au collège, il est rappelé que cet enseignement facultatif dispose de 72 heures pendant l'année, dont au moins une heure chaque semaine. (...)"

Priorités académiques

La feuille de route fixée par madame la Rectrice pour l'année scolaire qui s'ouvre s'articule sur deux axes de travail en équipe à mener : l'évaluation des acquis et des progrès des élèves et le parcours d'orientation des élèves.

Les nouvelles modalités d'évaluation du baccalauréat autour des évaluations communes (EC) et du contrôle continu pour la session 2021, ainsi que le contexte de cette rentrée et la nécessaire identification des besoins des élèves en collège et lycée, nous engagent à approfondir notre réflexion collective sur le geste professionnel de l'évaluation des acquis et des progrès des élèves. Il peut apparaître parfois une hétérogénéité dans les pratiques d'évaluation, sensible à l'intérieur d'un établissement, au sein des disciplines, entre chaque enseignant. Elle peut entraîner une inégalité de traitement des élèves, avec des impacts sur leurs choix d'orientation, voire leur affectation dans l'enseignement supérieur. La réflexion pédagogique au sein des équipes disciplinaires, et plus généralement à l'échelle des établissements, doit nous permettre de rendre plus lisibles les pratiques d'évaluation.

Positionnée au début des apprentissages pour établir un état des acquis, en cours d'apprentissage pour permettre aux élèves de se repérer dans leur progression ou en fin d'apprentissage pour situer un niveau d'acquisition d'une connaissance ou d'une compétence, l'évaluation doit aider l'élève dans ses apprentissages, son parcours d'orientation et favoriser sa motivation et sa confiance.

L'éducation au développement durable (EDD)

Toutes les disciplines sont invitées à se mobiliser afin de mettre en avant des exemples de projets permettant d'aborder - d'une façon ou d'une autre - l'EDD avec les élèves, ces derniers construisant bien sûr tout autant les compétences énoncées dans les programmes des enseignements disciplinaires.

En exemple, je tiens à mentionner la belle initiative des professeurs en Gironde de monter cette année en enseignement facultatif de chant choral un répertoire qui promet de belles interprétations de chansons sous le titre générique « Eau les chœurs ! ».

Au titre de leur singularité en tant qu'enseignements artistiques, l'Éducation musicale et le chant choral sont des vecteurs d'ouverture de la sensibilité et de l'esprit des élèves à l'Éducation au développement durable.

Les autres priorités

Nationales et académiques, les autres priorités que sont l'école inclusive, la réforme du lycée avec le nouveau baccalauréat 2021 et l'accompagnement personnalisé de chaque élève dans la continuité de sa scolarisation de l'école aux études supérieures doivent être servies par tous les enseignements et toutes les actions au bénéfice de la réussite des élèves. On sait la part que prennent les enseignements artistiques et les projets d'éducation artistique et culturelle dans l'action collective auprès du plus grand nombre d'élèves.

Création d'un chœur académique et de chœurs régionaux

Texte de référence paru au BOEN n° 20 du 16 mai 2019 :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141484

Chaque chœur régional poursuit une double ambition visant le développement professionnel et personnel des enseignants qui souhaiteront en faire partie : professeurs de l'éducation nationale des premier et second degré, conseillers pédagogiques, enseignants des conservatoires, des écoles de musique, etc.

D'ores et déjà prévues par la DAAC du rectorat, les perspectives 2020-2021 sont :

Un stage de 30 personnes volontaires et déjà familières de la pratique du chant choral dans chaque département.

La direction du chœur académique : Salvatore Caputo, chef de chœur de l'Opéra National de Bordeaux et son assistant, Alexis Duffaure. Ils se rendront sur chaque formation en département. Un pianiste accompagnateur est prévu.

Répertoire envisagé : Ariettes oubliées de Julien Joubert

Un concert (2 avril 2021) à l'auditorium de l'Opéra de Bordeaux : le chœur académique (jusqu'à 150 choristes) se produira en première partie du concert (deuxième partie : lancement de *Portraits du passé* », conte musical pour enfants de Sally Galet commandé par Chante Aquitaine).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre M. Eric BOISUMEAU à la DAAC du rectorat et moi-même.

Des propositions de structuration de ce chœur académique pouvant se décliner localement en chœurs régionaux à l'échelle territoriale des départements sont en cours d'élaboration.

Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

Les rendez-vous de carrière à effectuer au titre de la campagne 2019-2020 dont la tenue a été empêchée par la crise sanitaire, sont à programmer d'ici décembre 2020. Toutes les dispositions nationales ont été prises, afin que les professeurs concernés ne voient pas le déroulé de leur carrière freiné par ce contretemps majeur. Je m'emploierai à fixer ces rendez-vous de carrière dans les semaines qui viennent.

Pour rappel, le « Document de référence de l'entretien » est une « Aide à la préparation du rendez-vous de carrière ». Je vous encourage bien volontiers à l'utiliser, son contenu constituant une base précieuse d'échange en entretien.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf

Vous avez toute liberté d'utiliser ou non ce « Document de référence de l'entretien » et, le cas échéant, de me l'adresser en amont de ma venue en rendez-vous de carrière dans l'établissement ou bien le jour de ma visite.

Enseignement de l'Éducation musicale au collège et du chant choral en contexte COVID

Vous retrouverez dans ma lettre de rentrée 2019 (en ligne sur notre site disciplinaire), les références indispensables afin de guider votre mise en œuvre de l'enseignement de l'éducation musicale et du chant choral : programmes d'enseignement, ressources d'accompagnement, etc.

Compte-tenu des conditions si particulières de cette rentrée 2020 et étant donné la priorité à accorder à la préservation de la santé de tous, il convient en toute situation de vous reporter aux dispositions stipulées dans le protocole sanitaire mis en œuvre dans l'établissement scolaire à compter de la rentrée 2020 et dans la fiche repère thématique publiée sur Eduscol « Rentrée scolaire 2020 – Repères pour l'éducation musicale, les pratiques vocales et le chant choral en contexte COVID » :

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Les précisions complémentaires qu'apportent cette fiche de repères permettent aux chefs d'établissement et aux professeurs une mise en œuvre des enseignements pédagogiquement satisfaisante et garantissant la sécurité sanitaire indispensable dans le strict respect du protocole :

- Usage de la salle spécialisée pour l'éducation musicale et le chant choral
- Mobilier scolaire, disposition de la salle spécialisée et distanciation physique
- Pratiques vocales et port du masque

Extrait de la fiche repère thématique : « Au collège comme au lycée, le port du masque est obligatoire pour les professeurs et les élèves. Concernant les pratiques vocales, que ce soit en éducation musicale, en musique ou en chorale, cette disposition s'impose. »

- Ventilation, nettoyage et désinfection des locaux
- Enseignement facultatif de chant choral

Extrait de la fiche repère thématique : « L'enseignement facultatif de chant choral est mis en œuvre dans les mêmes conditions sanitaires que l'enseignement de l'éducation musicale (disposition, masque, distanciation, nettoyage, etc.). Le volant horaire disponible (72 heures annuelles, dont 1 heure hebdomadaire) peut permettre d'organiser systématiquement deux séances hebdomadaires par demi-groupes afin d'assurer une distanciation satisfaisante.

Dans ce cas et afin de garantir les 72 heures annuelles dues aux élèves, les professeurs prévoient des outils de formation à distance que les élèves sont engagés à mobiliser entre chaque séance dans la perspective de faciliter les apprentissages en cours.

Il est rappelé que cet enseignement facultatif contribue à la validation du DNB pour les élèves qui le souhaitent. Il s'agit donc de veiller à l'installer dans les conditions optimales au bénéfice des apprentissages des collégiens. »

Concernant les pratiques instrumentales

La disposition du protocole sanitaire relative au port du masque obligatoire pour les professeurs et les élèves concernant les pratiques vocales s'impose tout autant concernant la pratique des instruments de musique. L'obligation de porter un masque exclut donc toute pratique des instruments à vent, en collège comme en lycée.

A ce jour dans les établissements scolaires, qu'il s'agisse de situations de pratiques musicales relevant des cours d'éducation musicale au collège, des cours de chant choral, des cours de musique au lycée, de séances de répétitions d'ensembles instrumentaux, de séances « d'orchestre à l'école », c'est le protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports qui s'impose à tout autre protocole.

Perspectives d'entraide

A l'occasion des journées de travail collectif des professeurs s'appropriant les répertoires abordés cette année en enseignement facultatif de chant choral et préparant les rencontres chorales 2020-2021 dans chaque département, un point d'état des lieux est effectué ensemble au regard des difficultés que vous rencontrez actuellement dans l'exercice de vos enseignements et des moyens matériels et pédagogiques mis en œuvre, dans le respect des règles sanitaires avant tout.

En s'adaptant au mieux sans transiger avec les règles sanitaires à respecter scrupuleusement, il s'agit de réfléchir ensemble comment surmonter les difficultés qui surviennent, en étant rassurés et rassurants auprès de vos élèves. Pistes pédagogiques et solutions réfléchies collectivement seront ensuite mutualisées auprès de tous les professeurs de la discipline.

Prestations données par les élèves : concerts et spectacles

Lors du printemps 2020, il a fallu aux élèves et aux professeurs beaucoup de courage afin de surmonter la frustration de l'annulation de toutes les prestations programmées. Je sais combien se plier à l'annulation des concerts a été douloureux pour tous (élèves, professeurs, communauté éducative et musiciens partenaires), mais il nous faut retenir la persévérance avec laquelle vous êtes parvenus à maintenir « à distance » la meilleure régularité possible des apprentissages vocaux de vos élèves que l'on sait si importante. Loin d'être résignés, nombreux sont ceux qui ont répondu présents à l'invitation des professeurs qui se sont lancés en

montage vidéo, avec les productions audiovisuelles « Concerts en confinement » regroupées pour la plupart sur notre site disciplinaire académique.

Ces traces précieuses de l'envie de chanter ensemble plus forte que tout ne sauraient remplacer la tenue des concerts (quand les conditions de sécurité sanitaire sont réunies), mais elles furent le témoignage d'une motivation préservée dans l'attente impatiente de se retrouver pour faire collectif dans l'établissement scolaire et sur scène.

Les rencontres départementales 2020-2021

La Fédération académique Chante-Aquitaine est l'opérateur culturel pour l'organisation de ces rencontres départementales de chorales.

Malgré les contraintes fortes qui pèsent actuellement sur les pratiques musicales – vocales notamment – il est important que les professeurs se retrouvent afin de travailler ensemble à l'appropriation des répertoires et à la préparation des prestations des élèves que nous espérons bien pouvoir donner au printemps prochain.

Structurés en réseau, des professeurs-relais se tiennent à la disposition de tous les enseignants et de tous les établissements. Ils interviendront lors des journées de formation (sur invitation de ma part) à l'enseignement du chant choral qui se tiendront selon le calendrier suivant :

- **Dordogne :**
 - o Mardi 22 et mercredi 23 septembre 2020, au Clg Clos-Chassaing à PERIGUEUX
 - o Professeur-relais : Christelle Lemoine (christelle.lemoine@ac-bordeaux.fr)
- **Gironde :**
 - o Lundi 5 octobre 2020 au Clg Jacques Ellul à BORDEAUX (« répertoires satellites »)
 - o Jeudi 8 octobre 2020 au Clg Jean Zay à CENON (répertoire « Eau les chœurs ! »)
 - o Professeur-relais : Florent Baffoigne (florent.baffoigne@ac-bordeaux.fr)
- **Landes :**
 - o Jeudi 1er et vendredi 2 octobre 2020, au Clg Victor Duruy à MONT DE MARSAN
 - o Professeur-relais : Florence Boulley (florence.boulley@ac-bordeaux.fr)
- **Lot et Garonne :**
 - o Lundi 14 septembre 2020, au Clg Ducos du Hauron à AGEN
 - o Professeur-relais : Myriam Rullier (myriam.rullier@ac-bordeaux.fr)
- **Pyrénées Atlantiques :**
 - o *Jazz'in collège* : mardi 6 octobre 2020, à la Cité scolaire Gaston Fébus à ORTHEZ
 - o Professeur-relais : Lionel Bergez (lionel.bergez@ac-bordeaux.fr)

Formation des professeurs

J'attire votre attention sur une action de formation chorale d'ampleur particulière mise en place à l'échelle de la région académique Nouvelle-Aquitaine, à l'initiative des IA-IPR éducation musicale et chant choral des académies de Poitiers, Limoges et Bordeaux. A ce jour, il est prévu que ce séminaire chant choral se tienne du 4 au 6 novembre 2020, à l'Abbaye royale de Celles-sur-Belle.

Affichée au PAF 2020-2021 de notre discipline, cette session de formation s'adresse aux enseignants du 1er et du 2nd degré des trois académies et des acteurs culturels, notamment les conservatoires.

Cinq formateurs de très haut niveau reconnus internationalement proposeront des temps de mise en situation pédagogique, suivis d'ateliers réflexifs et de constitution didactique : méthode du "Leadership vocal", maîtrise du schéma corporel, sollicitation et développement de la finesse auditive, création de la conscience physique au service de la voix et de l'oral, etc.

La formation sera complétée par des ateliers de mutualisation et ateliers de découverte encadrés par les trois IA-IPR et des professeurs experts dans les domaines du corps et de la voix : inclusion et enseignement musical, danse, construction de projets partenariaux.

Ces ateliers mettront en avant les usages du numérique éducatif dont les pratiques innovantes ont été éprouvées durant la période d'enseignement à distance, au bénéfice d'une continuité pédagogique renforcée et d'apprentissages mieux accompagnés de manière personnalisée.

Enseignements de la musique au lycée

Comme pour les autres disciplines enseignées, les principes portés par le protocole sanitaire à compter de la rentrée scolaire 2020 s'appliquent pleinement pour l'enseignement de l'éducation musicale à l'école et au collège et l'enseignement facultatif de chant choral au collège, comme pour l'enseignement de la musique au lycée.

Extrait de la fiche repère thématique publiée sur Eduscol « Rentrée scolaire 2020 – Repères pour l'éducation musicale, les pratiques vocales et le chant choral en contexte COVID » :

« Au lycée, l'enseignement de la musique comme les travaux de la chorale et/ou des ensembles instrumentaux relèvent des mêmes recommandations sanitaires que celles de l'enseignement de l'éducation musicale ou de l'enseignement facultatif de chant choral en collège. Cependant, dans le cadre d'un travail appuyé sur l'autonomie et la responsabilité des lycéens, il est possible de leur permettre d'apporter leurs instruments de musique, hors instruments à vent, dont ils ont l'habitude de jouer dans les productions collectives. »

La fiche repère thématique renvoie à la fiche présentant les priorités pédagogiques de début d'année pour les enseignements artistiques en lycée :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/89/6/Rentree_2020-enseignements_artistiques-LGT_1309896.pdf

Vous retrouverez dans ma lettre de rentrée 2019 (en ligne sur notre site disciplinaire), les références indispensables afin de guider votre mise en œuvre des enseignements de la musique en lycée : nouveaux programmes d'enseignement, textes officiels fixant les modalités et contenus des nouvelles épreuves de contrôle continu et pour le baccalauréat 2021.

Programmes limitatifs 2020-2021

Pour rappel, vous trouverez sous ce lien la parution des programmes limitatifs des enseignements artistiques (entres autres) au **BOEN n° 21 du 21 mai 2020** :

<https://www.education.gouv.fr/le-bulletin-officiel-de-l-education-nationale-89558>

Baccalauréat général / Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité musique en classe terminale

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo21/MENE2009199N.htm>

Baccalauréat général et technologique / Programme complémentaire national pour l'enseignement optionnel de musique en cycle terminal

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo21/MENE2009180N.htm>

Des ressources pédagogiques concernant ces programmes limitatifs sont disponibles sur le portail national de notre discipline (<http://eduscol.education.fr/education-musicale/>) et sur les sites disciplinaires académiques.

Plan académique de formation (PAF) 2020-2021

Le 14 septembre dernier, un lien vers une enquête individuelle vous a été transmis nominativement par la DAFPEN du rectorat via un courriel dont l'objet est « Recueil des attentes en formation ». Cette enquête a pour objectif de recueillir vos attentes en matière de formation continue disciplinaire. Dans un second temps, votre inscription aux différentes actions de formation offertes se fera sur la base de l'analyse de vos réponses. Le lien sera fonctionnel du 14 septembre au 28 septembre à 17h.

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter la DAFPEN à l'adresse suivante : dafpen@ac-bordeaux.fr

Je vous engage à profiter pleinement de l'offre de formation qui vous est proposée, en réponse à des besoins exprimés par vous-mêmes et évalués par mes soins.

Une vue plus détaillée des différents intitulés qui structurent les stages envisagés vous sera transmise prochainement par courriel sur la liste de diffusion académique disciplinaire.

Rappels :

1) Comme durant l'année scolaire passée, les professeurs formateurs co-pilotant à mes côtés ces formations sont :

- Préparation CAPES interne/CAER : M. Jean BOURDONCLE
- Préparation agrégation interne/CAER : M. Philippe LEMOINE

2) En vue des démarches d'inscription, il est vivement recommandé d'écrire depuis le webmail, par votre adresse électronique académique.

Education artistique et culturelle (EAC) : réussir le 100%

La loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante essentielle de la formation générale de tous les élèves. L'EAC privilégie le contact direct avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles, dans le cadre des enseignements artistiques comme dans celui des actions éducatives.

La DAAC accompagne les établissements scolaires afin de les aider à réaliser le 100% EAC dans l'académie de Bordeaux, dans un dialogue renouvelé avec l'ensemble des acteurs territoriaux et via un ensemble d'offres et de propositions sur lesquelles tous les établissements peuvent s'inscrire.

La DAAC propose des actions co-construites avec les partenaires et acteurs territoriaux qui se déclinent selon 3 axes :

1. Actions académiques 2020-2021 : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid152238/actions-academiques-pour-l-annee-2020-2021.html>
2. Ateliers artistiques et scientifiques et projets autonomes : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid122375/ateliers-artistiques-scientifiques-et-projets-autonomes.html>
3. Résidences : Un artiste, un scientifique à l'école : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid122373/un-artiste-un-scientifique-a-l-ecole.html>

Toutes ces propositions sont accessibles sur le site de l'action culturelle : <http://www.ac-bordeaux.fr/pid31028/education-artistique-culturelle.html>

Des stages sont également organisés.

Cette année, nous n'avons plus de stages à candidatures individuelles mais seulement :

- des stages à candidatures collectives :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/formation_continue/33/6/offres_collectives_clg_2020_1320336.pdf
 - ✓ L'égalité filles-garçons, la part de l'école (6h) Identifiant : 20A0042049 Module : 51089

A partir de la p 24 :

- ✓ Construire des projets avec un partenaire culturel de proximité (6 à 12h) ; Identifiant : 20A0042297 Module : 51108 (il peut s'agir d'une SMAC ou d'une école de musique ou d'un conservatoire...)
- ✓ Construire des projets avec l'application ADAGE (3h) ; Identifiant : 20A0042296 Module : 51109
- ✓ Développer l'expression orale par le travail de la voix (12h) ; Identifiant : 20A0042311 Module : 51111
- ✓ À la découverte des chants de tradition orale et polyphonique (6h) ; Identifiant : 20A0042291 Module : 51119
- ✓ La création artistique par le numérique en situation de distanciation physique (6h) ; Identifiant : 20A0042315 Module : 51123

A noter : il nous sera possible de regrouper plusieurs établissements dans une structure culturelle. Vous pouvez donc en parler avec vos collègues et candidater même si cela ne concerne que 3 enseignants de votre établissement.

- des stages à « public désigné » :
 - ✓ Trois jours au Grand Théâtre dans le cadre du PREAC, en février 2021
 - ✓ Chœur Académique : stages départementaux et une journée académique (2 avril 2021)
 - ✓ Création de chanson

A noter : vous serez informés de la mise en œuvre de ces formations au fur et à mesure. Ne les cherchez pas dans le PAF, il s'agit de stage à « public désigné » donc vous n'avez pas à vous y inscrire.

Vous retrouverez les noms des professeurs relais musique auprès de la DAAC dans l'organigramme de la DAAC disponible en ligne à l'adresse : http://www.ac-bordeaux.fr/cid81069/les-personnes-ressources-dans-l-academie.html#Les_personnes_ressources_EAC_dans_les_departements

Monsieur Eric Boismureau, conseiller académique pour les arts et la culture, en charge de la musique auprès de la DAAC, est à votre disposition pour tout renseignement concernant l'ensemble de ces actions. Tel : 05.57.57.35.90 / 06.85.82.86.06 - courriel : eric.boismureau@ac-bordeaux.fr

Une dynamique disciplinaire collective : engagement individuel et travail en équipe

Accompagner, responsabiliser et donner confiance aux élèves

Comme ce fut le cas en 2018-2019, une dizaine de professeurs collaborera en équipe coordonnée par M. Rémi MASSÉ, dans le cadre de Travaux académiques mutualisés (TraAM), initiative nationale que pilote en académie la Délégation académique au numérique éducatif (DANE).

<https://eduscol.education.fr/cid98083/les-travaux-academiques-mutualises-traam-des-laboratoires-de-pratiques-numeriques.html>

La thématique de recherche/production sur laquelle porteront nos travaux cette année est : *"La ludification pédagogique en éducation musicale comme source de motivation pour favoriser le travail à distance et en présentiel."*

Quels scénarios pédagogiques ludifiés (jeux sérieux, escape game, quête musicale, learning apps, quiz, challenge, défi...) pour accompagner par le numérique la démarche d'apprentissage, la construction d'une culture, la création musicale, la pratique musicale....

Les scénarios intégreront un choix d'outils adaptés à des situations de classe hybride (en présentiel ou à la maison en distanciel) notamment dans le cadre de la continuité pédagogique.

Chacun mesure la manière dont cette thématique entre en cohérence avec votre récent vécu pédagogique auprès de vos élèves et avec les perspectives d'investigation et d'innovation qu'il nous appartient de continuer à investir collectivement.

Professeure d'Education musicale et chant choral chargée de mission d'inspection (CMI) auprès de l'IA-IPR de la discipline :

- Madame Lydie AMAT BOUGRIER (Lydie.Amat@ac-bordeaux.fr), chargée de mission d'inspection

Professeurs d'Education musicale et chant choral chargés de mission auprès de la Délégation académique au numérique éducatif (DANE) et de l'IA-IPR de la discipline :

- Monsieur Rémi MASSÉ (remi.masse@ac-bordeaux.fr) : interlocuteur académique pour le numérique (IAN) en Education musicale
- Monsieur Didier LONCA (dider.lonca@ac-bordeaux.fr) : webmestre du site disciplinaire académique Education musicale et chant choral

L'éducation musicale en ligne – Portail national Eduscol et site disciplinaire académique

De précieuses ressources que je vous engage à consulter régulièrement sont à votre disposition en ligne : textes officiels, documents didactiques et pédagogiques, calendriers des formations, agenda des rencontres de chorales, etc. :

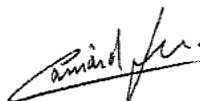
- Le portail national Education musicale sur Eduscol
 - o <http://eduscol.education.fr/education-musicale/>
- Les pages disciplinaires du site de l'Académie, à l'adresse :
 - o <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/musique/>

J'ai toute confiance en votre capacité à surmonter les contrariantes difficultés actuelles en accompagnant chaleureusement vos élèves qui ont besoin – comme nous tous – d'être rassurés, sans pression aucune et en misant sur la force de notre collectif solidaire et citoyen.

Me tenant à votre écoute, je suis notamment joignable par le biais de mon adresse électronique de messagerie professionnelle : jean-marie.caniard@ac-bordeaux.fr

Je vous renouvelle mes encouragements et mon soutien pour cette année scolaire que je vous souhaite la plus sereine et fructueuse possible.

L'Inspecteur d'Académie-
Inspecteur Pédagogique Régional



Jean-Marie CANIARD